



**NOM EMPLOYEUR**

[illegible]

**AVIS IMPORTANT :** Veuillez noter que tout paiement de contributions volontaires envoyés sur un même chèque, ensemble avec le paiement des contributions REER et / ou réclamations, sera encaissé. La partie couvrant les contributions volontaires sera conservée dans l'état de compte sous forme de crédit. **Il faudra que l'employeur nous retourne un chèque pour couvrir uniquement les contributions volontaires.** Tout chèque qui **ne balance pas avec le montant indiqué ci-haut sera retourné à l'employeur.** L'employeur devra nous renvoyer un nouveau chèque.